

8 juin  
au 22 juin  
2022

# Plan d'actionnariat salarié 2022

Je participe !



**L'ORÉAL**  
WWW.INVEST.LOREAL.COM

# sommaire

03.

LE MESSAGE DE  
NICOLAS HIEROMIMUS

04.

L'ORÉAL EN BREF

06.

COMPRENDRE LE PLAN  
D'ACTIONNARIAT  
SALARIÉ L'ORÉAL

09.

PARTICIPER AU PLAN  
D'ACTIONNARIAT

10.

LES CONDITIONS  
DE SOUSCRIPTION

11.

LE CALENDRIER  
DE L'OFFRE



**“ Notre Groupe a su sortir renforcé de la crise sanitaire et notre modèle est équilibré tant en termes de divisions que de géographie et de catégories. ”**

**NICOLAS HIERONIMUS**  
Directeur Général

Chers L'Oréaliens,

En 2018 comme en 2020, sous l'impulsion de Jean-Paul Agon et de l'ensemble du Comité Exécutif, le Groupe a souhaité vous proposer de devenir actionnaires<sup>1</sup> en achetant des actions de notre entreprise à des conditions privilégiées. Ces deux plans ont permis à un nombre cumulé d'environ 30 000 collaborateurs de témoigner de leur attachement mais aussi de leur confiance dans le devenir, la croissance et les valeurs du Groupe L'Oréal.

C'est forts de votre confiance que nous sommes heureux de vous proposer à nouveau de vous associer à la réussite et au développement financier comme extra-financier de L'Oréal. Vous avez ainsi la possibilité de rejoindre une formidable aventure collective qui s'inscrit pleinement dans votre action du quotidien dans vos métiers respectifs : créer la beauté du futur et définir les contours du L'Oréal de demain à travers les transformations digitales, technologiques et environnementales.

Notre Groupe a su sortir renforcé de la crise sanitaire et notre modèle est équilibré tant en termes de divisions que de géographie et de catégories.

Enfin, au-delà de notre performance financière, votre engagement permet à L'Oréal de participer à un dessein commun, notre raison d'être : Créer la beauté qui fait avancer le monde.

Cette troisième opération s'inscrit cette année dans un périmètre étendu (64 pays<sup>2</sup> contre 52 et 57 respectivement en 2018 et 2020).

Chers L'Oréaliens, ma conviction la plus profonde depuis que j'ai l'honneur de servir comme Directeur Général du Groupe est que la richesse de notre entreprise, c'est vous.

Je formule le vœu que cette offre rencontre, à nouveau, un large succès auprès de vous tous.

Je vous remercie de votre engagement et de votre confiance dans notre aventure collective.

<sup>1</sup>Via le Compartiment "Actionariat Salarié" du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) "Actions L'Oréal".

<sup>2</sup>Sous réserve de faisabilité locale.

# L'Oréal en bref

## L'ORÉAL, LEADER MONDIAL DE LA BEAUTÉ

Depuis plus de 110 ans, L'Oréal, leader mondial de la beauté, se consacre à un seul but : réaliser les aspirations de beauté des consommateurs dans le monde entier. Notre raison d'être, créer la beauté qui fait avancer le monde, définit notre vision de la beauté, inclusive, éthique, généreuse et responsable. Avec un portefeuille de 35 marques internationales et des engagements sociaux et environnementaux ambitieux partagés à travers notre programme L'Oréal pour le Futur, nous offrons à nos consommateurs partout dans le monde, le meilleur de la beauté en matière de qualité, d'efficacité, de sécurité, de sincérité et de responsabilité, tout en célébrant la beauté dans son infinie diversité.

Avec 85 400 collaborateurs engagés, une présence géographique équilibrée et dans tous les canaux de distribution (e-commerce, marché de la grande consommation, grands magasins, pharmacies et parapharmacies, salons de coiffure, travel retail et boutiques de marque), le Groupe a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 32,28 milliards d'euros. L'Oréal s'appuie sur 20 centres de recherche répartis dans 11 pays et une équipe dédiée à la Recherche & Innovation de 4 000 chercheurs et plus de 3 000 professionnels de la Technologie, pour inventer le futur de la beauté et devenir le champion de la Beauty Tech.

## LES CHIFFRES CLÉS 2021



**1<sup>ER</sup> GROUPE  
COSMÉTIQUE  
MONDIAL**



**85 400  
COLLABORATEURS**



**PRÉSENT  
DANS PLUS DE  
150 PAYS**



**1 MILLIARD D'EUROS  
DÉDIÉ À LA RECHERCHE  
ET INNOVATION**



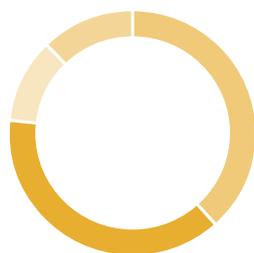
**UN CHIFFRE  
D'AFFAIRES DE  
32,28 MILLIARDS  
D'EUROS**



**35 GRANDES  
MARQUES  
INTERNATIONALES**

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

PAR DIVISION



- **38,2 %** L'ORÉAL LUXE
- **37,9 %** PRODUITS GRAND PUBLIC
- **12,2 %** COSMÉTIQUE ACTIVE
- **11,7 %** PRODUITS PROFESSIONNELS

PAR ZONE  
GÉOGRAPHIQUE



- **31,5 %** EUROPE
- **30,5 %** ASIE DU NORD
- **25,3 %** AMÉRIQUE DU NORD
- **7,2 %** SAPMENA-SSA\*
- **5,5 %** AMÉRIQUE LATINE

PAR MÉTIER

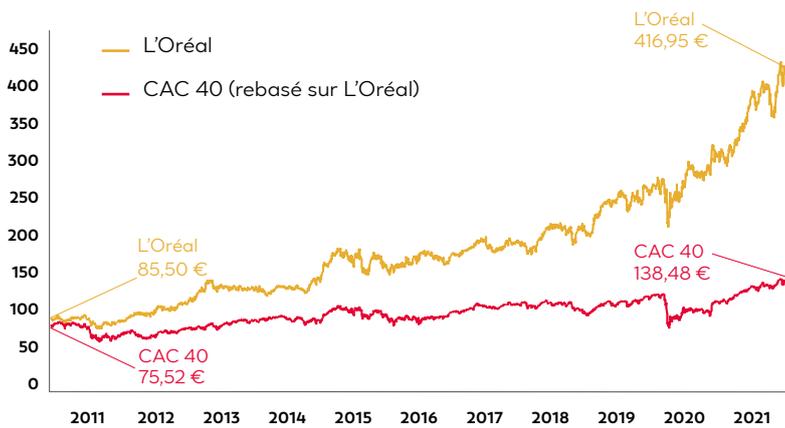


- **40,2 %** SOIN DE LA PEAU ET SOLAIRES
- **20,5 %** MAQUILLAGE
- **15,1 %** SOINS CAPILLAIRES
- **10,9 %** PARFUMS
- **9,3 %** COLORATION
- **3,9 %** AUTRES<sup>2</sup>

\* Asie du Sud, Pacifique, Moyen-Orient, Afrique du Nord et Afrique subsaharienne.

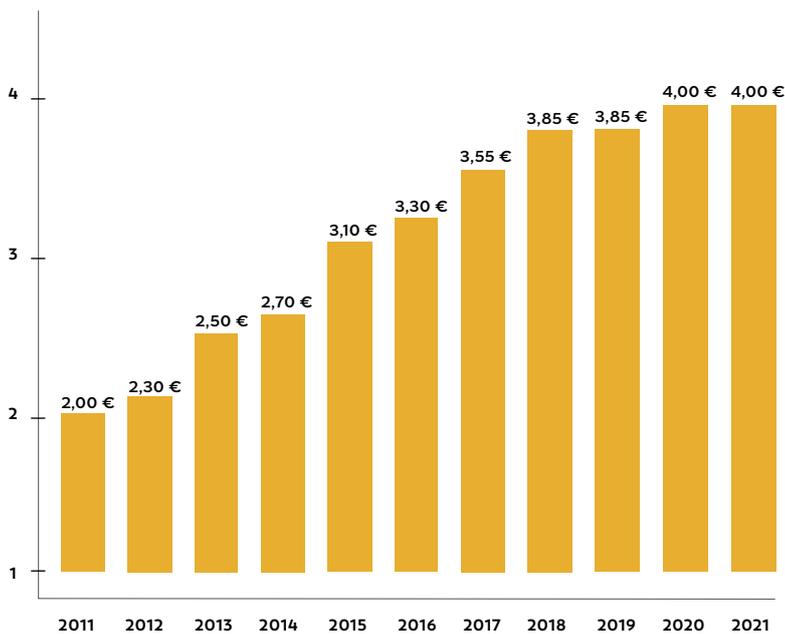
<sup>2</sup> « Autres » intègre les produits d'hygiène ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs américains avec les marques hors Groupe.

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL EN € ENTRE 2011 ET 2021 (31/12/2021)



Source : Thomson Reuters Datastream

## ÉVOLUTION DU MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE EN € ENTRE 2011 ET 2021



Le dividende est une partie du bénéfice net du Groupe qui, sur décision de l'Assemblée Générale, est distribuée aux actionnaires. Les dividendes passés ne préjugent pas des dividendes futurs.

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 2011 À 2021 EN MILLIARDS D'EUROS

<b>2021</b>	<b>32 288</b>
<b>2020</b>	<b>27 992</b>
<b>2019</b>	<b>29 873</b>
<b>2018</b>	<b>26 937</b>
<b>2017</b>	<b>26 024</b>
<b>2016</b>	<b>25 837</b>
<b>2015</b>	<b>25 257</b>
<b>2014</b>	<b>22 532</b>
<b>2013</b>	<b>22 124</b>
<b>2012</b>	<b>21 638</b>
<b>2011</b>	<b>20 343</b>

Avertissement : les performances passées ne présagent pas des performances futures.

L'Oréal publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site internet ([www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com)). Vous êtes invité(e) à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

# Comprendre le plan d'actionnariat salarié

## UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS L'ORÉAL, VIA LE FCPE, DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE GROUPE (PEEG)

Dans le cadre du nouveau plan d'actionnariat salarié de L'Oréal, il vous est proposé d'acquérir des actions L'Oréal à des conditions privilégiées via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Actions L'Oréal - Actionnariat salarié Relais 2022 ».

Ce fonds relais a pour objet de recueillir les souscriptions des salariés et a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le compartiment « Actions L'Oréal-Actionnariat Salarié »<sup>3</sup> du FCPE « Actions L'Oréal ».

Suite à la fusion de ces deux fonds, vous détiendrez des parts du compartiment « Actions L'Oréal-Actionnariat Salarié » du FCPE « Actions L'Oréal ».

Le FCPE « Actions L'Oréal » est un support de placement collectif réservé aux salariés du Groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal. Chaque salarié recevra un nombre de parts du compartiment proportionnel à son investissement.

Un Conseil de surveillance composé de salariés et de représentants de L'Oréal est chargé de l'examen de la gestion de ce FCPE<sup>4</sup>.

## LES AVANTAGES DE L'OFFRE

### Une décote de 20 %

En tant que salarié, le prix de souscription dont vous bénéficiez dans le cadre du plan comporte une réduction de 20 %. C'est ce que l'on appelle la décote.

Le prix de souscription d'une action L'Oréal sera fixé le 3 juin 2022 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 6 mai et le 2 juin 2022.

L'Oréal complète votre apport personnel d'un versement pouvant atteindre la valeur de 4 actions. C'est ce que l'on appelle l'abondement.

Votre investissement initial dans le plan d'actionnariat salarié sera donc composé de votre apport personnel, auquel s'ajoute l'abondement versé par L'Oréal.

### Un abondement pouvant atteindre 4 actions



**UN SIMULATEUR**  
est à votre disposition

[www.invest.loreal.com](http://www.invest.loreal.com)

<sup>3</sup> Le fonds relais fusionnera avec le compartiment « ACTIONS L'ORÉAL – ACTIONNARIAT SALARIÉ » après autorisation du conseil de surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le compartiment « Actionnariat Salarié » est investi en actions L'Oréal. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne. Il est impératif de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») du compartiment « Actionnariat Salarié » du FCPE « Actions L'Oréal ».

<sup>4</sup> Voir le règlement du FCPE.

## LA RÈGLE DE L'ABONDEMENT

Si vous achetez <sup>5</sup> un nombre d'actions égal à	+	Vous recevrez au titre de l'abondement versé par L'Oréal <sup>6</sup> un nombre d'actions égal à (hors CSG/CRDS)	=	Montant total de l'investissement
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions		2 actions		8 actions
7 actions		3 actions		10 actions
8 actions		3 actions		11 actions
9 actions		3 actions		12 actions
10 actions		4 actions		14 actions
11 et au-delà		4 actions		15 actions et au-delà

Le nombre d'actions que vous pouvez acheter est limité à 50 actions (hors cas de sursouscription).

**VOUS ACHETEZ<sup>5</sup>**  
3 ACTIONS

**VOUS RECEVEZ 2 ACTIONS**  
ABONDÉES PAR L'ORÉAL

**L'INVESTISSEMENT**  
TOTAL S'ÉLÈVE À 5 ACTIONS

Dans cette hypothèse, avec un prix de référence de l'action L'Oréal à 350 €, le prix de souscription d'1 action serait de 350 € - la décote de 20 % = 280 € soit un paiement de 840 € pour obtenir 5 actions L'Oréal (abondement de 2 actions inclus).

**Montant de l'investissement**  
3 X 280 € = 840 €

**L'Oréal vous offre au titre de l'abondement (hors CDG/CRDS)**  
2 X 280 € = 560 €

**Montant de l'investissement**  
(3+2) X 280 € = 1 400 €

## LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT ÉVOLUERA EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL

SUR CET EXEMPLE, EN ACHETANT 3 ACTIONS :

Montant de l'investissement <sup>7</sup>		Cours de l'action L'Oréal sur le marché	Valeur de l'investissement
	↘	A diminué de 15 % par rapport au prix de référence, <b>soit 297,5 €</b>	<b>1 487,5 €</b>
<b>1 400 €</b>	=	Est égal au prix de référence, <b>soit 350 €</b>	<b>1 750 €</b>
	↗	A augmenté de 15 % par rapport au prix de référence, <b>soit 402,5 €</b>	<b>2 012,5 €</b>

La valeur des actions L'Oréal que vous recevrez au titre de l'abondement est un montant brut. Celui-ci est soumis à des prélèvements sociaux CSG/CRDS (9,7 %) dont vous êtes redevable. Ils seront déduits de votre salaire du mois d'août 2022 par prélèvement sur salaire.

<sup>5</sup> Via le FCPE.

<sup>6</sup> L'abondement maximum est de 4 actions L'Oréal. Pour 10 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 4 actions.

<sup>7</sup> Le montant de l'investissement comprend votre apport personnel et l'abondement octroyé par L'Oréal via le FCPE « Actions L'Oréal - Actionariat salarié Relais 2022 ».

## Plan d'actionnariat salarié

### Les droits de vote attachés à vos actions

Les droits de vote attachés à vos actions seront exercés lors de l'Assemblée Générale par le Conseil de surveillance du FCPE « Actions L'Oréal » pour votre compte.

Le dividende éventuel versé par L'Oréal sera automatiquement réinvesti dans le compartiment « Actions L'Oréal - Actionnariat Salarié » du FCPE augmentant ainsi la valeur de vos parts. Après deux années de détention des actions au nominatif, le FCPE bénéficiera du dividende majoré de 10 %.

### Le bénéfice des dividendes éventuels

### Des facilités de paiement pour financer votre souscription

#### **Vous pouvez combiner les différents moyens de paiement suivants<sup>8</sup> :**

- prélèvement sur salaire dans la double limite de 3 420 € par an ; soit 12 mensualités de 285 € maximum et de 10% de votre salaire mensuel net. Le premier prélèvement aura lieu sur le bulletin de paie d'août 2022. Cette modalité de paiement ne sera pas possible si vous bénéficiez déjà d'une avance sur salaire, non encore remboursée au moment de votre souscription, en dehors de cette opération.
- en une fois par prélèvement sur votre compte bancaire le 26 juillet 2022.

## UN RÉGIME FISCAL ET SOCIAL AVANTAGEUX DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE GROUPE (PEEG)<sup>9</sup>

Votre souscription se faisant dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise Groupe (PEEG) L'Oréal, vous bénéficiez donc des avantages fiscaux et sociaux qui y sont associés :

- **À la souscription :**
  - La décote est exonérée d'impôt et de charges sociales.
  - L'abondement est exonéré d'impôt mais soumis uniquement à CSG / CRDS.
- **Pendant toute la durée du placement :** les dividendes éventuels qui seront réinvestis dans le FCPE « Actions L'Oréal » sont exonérés d'impôt sur le revenu.
- **À la sortie du plan :** vos plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu et soumises seulement aux prélèvements sociaux.

## DES AVANTAGES FINANCIERS

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal<sup>10</sup>. Les frais de gestion sont à la charge du fonds. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement du fonds.

<sup>8</sup> Si vous êtes retraité, seul le règlement au comptant par prélèvement bancaire vous est proposé.

<sup>9</sup> En l'état du droit en vigueur au jour de la rédaction du présent document.

<sup>10</sup> Pour l'ensemble des collaborateurs présents et les collaborateurs à la retraite.

# PARTICIPER AU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ, UN INVESTISSEMENT À LONG TERME

## Investir en actions L'Oréal est une décision personnelle

Avant de décider d'investir dans ce plan, nous vous invitons à consulter les derniers rapports annuels et semestriels du Groupe L'Oréal.

Ces documents contiennent des informations importantes concernant le Groupe, sa stratégie, sa performance et sa situation financière.

Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de L'Oréal. Votre décision de participer à l'opération est libre et strictement personnelle.

## Votre investissement est soumis à l'évolution du cours de l'action

Votre investissement suit le cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos avoirs à la sortie pourrait être inférieure à votre apport personnel.

Compte tenu de la concentration des risques sur les titres d'une seule entreprise (le Fonds « Actions L'Oréal » étant exclusivement investi en actions L'Oréal), il vous est recommandé d'évaluer le besoin de diversifier votre épargne. À cette fin, il est rappelé que des supports diversifiés sont disponibles via les plans d'épargne au sein du Groupe à savoir les fonds « Amundi Protect 90 », « Amundi Actions PME ESR », « Junon actions obligations », « Diversifié et solidaire », « Mercure obligations », « Jupiter monétaire » et « Ceres actions international ».



## POUR PLUS D'INFORMATIONS

sur les cas de déblocage anticipé, veuillez consulter le site

[www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com)

## Votre investissement est bloqué 5 ans

**Au terme des 5 ans de blocage, vous pourrez :**

- conserver vos avoirs dans le compartiment « Actions L'Oréal - Actionnariat Salariné » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « Actions L'Oréal » aussi longtemps que vous le souhaitez,
- demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs,
- procéder à des arbitrages au sein du PEEG.

## LES 10 CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ PRÉVUS PAR LA LOI

**1**  
**MARIAGE OU PACS**  
(pacte civil de solidarité)  
du salarié

**2**  
**NAISSANCE**  
ou adoption,  
à partir du  
**3<sup>e</sup> enfant**

**3**  
**DIVORCE,**  
séparation ou  
dissolution du PACS  
**avec enfant à charge**

**4**  
**VIOLENCES COMMISES**  
contre le salarié par son conjoint,  
son concubin ou son partenaire  
lié par un PACS, ou son ancien  
conjoint, concubin ou partenaire

**5**  
**INVALIDITÉ**  
du salarié de son conjoint,  
de son partenaire lié par  
un PACS, ou d'un enfant

**6**  
**CESSATION  
DU CONTRAT  
DE TRAVAIL**

**7**  
**CRÉATION OU REPRISE  
D'ENTREPRISE** par le  
salarié, un de ses enfants,  
son conjoint ou son  
partenaire lié par un PACS

**8**  
**SITUATION  
DE  
SURENDETTEMENT**  
du salarié

**9**  
Acquisition ou  
agrandissement  
de la **RÉSIDENCE  
PRINCIPALE**

**10**  
**DÉCÈS DU SALARIÉ,**  
de son conjoint  
ou de son partenaire  
lié par un PACS

# LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

### QUI PEUT SOUSCRIRE ?

- Tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, dans une société du Groupe L'Oréal adhérente au PEEG, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 22 juin 2022 et étant toujours présents le dernier jour de la période de souscription, à savoir le 22 juin 2022.
- Les retraités du Groupe L'Oréal disposant d'avois dans le PEEG du Groupe.

#### Conditions pour les retraités

*En tant que retraité, vous bénéficiez du prix de souscription décoté comme les salariés, mais pas de l'abondement (conformément à la réglementation), et vous devez régler le montant de votre souscription par prélèvement bancaire.*

### QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SURSOUSCRIPTION ?

Si le total des actions demandées est supérieur au nombre d'actions proposé dans le cadre du plan d'actionnariat salarié, les souscriptions les plus élevées (abondement compris) seront réduites jusqu'à atteindre l'enveloppe de titres dédiée à l'opération.

**Si vous avez choisi plusieurs modes de paiement, la réduction s'imputera sur les souscriptions selon l'ordre suivant :**

1. Prélèvement sur votre compte bancaire
2. Prélèvement sur salaire

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.

### COMMENT INVESTIR ?

**POUR SOUSCRIRE IL VOUS SUFFIT DE QUELQUES CLICS :**

**1**

**CONNECTEZ-VOUS SUR**  
[WWW.INVEST.LOREAL.COM](http://WWW.INVEST.LOREAL.COM)

**2**

**CLIQUEZ SUR LE BOUTON**  
« SOUSCRIRE »

**3**

**IDENTIFIEZ-VOUS** GRÂCE À VOS IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE QUI VOUS ONT ÉTÉ ENVOYÉS (PAR E-MAIL OU PAR COURRIER À VOTRE DOMICILE)

**4**

**REMP LISSEZ L'ÉCRAN**  
DE SOUSCRIPTION

**5**

**N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER**  
VOTRE SOUSCRIPTION

**Un seul ordre de souscription est autorisé par salarié**



**UN SIMULATEUR**

est à votre disposition

[www.invest.loreal.com](http://www.invest.loreal.com)

### COMBIEN INVESTIR ?

**Minimum**  
**160 €**

*Cependant, l'abondement en actions offert par L'Oréal ne débute qu'à compter de l'acquisition de l'équivalent d'1 action.*

**Maximum**  
**50 actions L'Oréal**

*Ce nombre pourra être réduit en cas de sursouscription.*

Chaque salarié s'engage, sous sa seule responsabilité, à veiller à ce que l'ensemble de ses versements volontaires (hors intéressement, participation et abondement) dans tous les plans d'épargne salariale auxquels il a accès (PEEG et PERCO) au cours de l'année 2022 ne dépasse pas 25 % de sa rémunération annuelle brute estimée pour 2022<sup>11</sup>.

Au terme de la période de souscription, vos choix seront définitifs et ne pourront pas être modifiés.

# CALENDRIER DE L'OFFRE



## FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix vous sera communiqué sur le site [www.invest.loreal.com](http://www.invest.loreal.com), par e-mail et par voie d'affichage. Inscrivez-vous dès maintenant dans le module « Alertes e-mail » prévu sur [www.invest.loreal.com](http://www.invest.loreal.com) pour le recevoir par e-mail.

## AUGMENTATION DE CAPITAL ET LIVRAISON DES ACTIONS

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération, vous recevrez une confirmation de votre souscription.



## (BULLETIN DE PAIE FIN AOÛT)

1<sup>er</sup> prélèvement sur salaire en cas de choix de mensualisation et prélèvement de la CSG et CRDS dues sur l'abondement en totalité au taux de 9,7 %.

# 3

JUIN 2022

(23H59 - UTC+1)

# 8-22

JUIN 2022



## PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre souscription sur le site [www.invest.loreal.com](http://www.invest.loreal.com) en cliquant sur « Souscrire ».

Vous pourrez visualiser vos avoirs après la période de souscription dans votre espace du site habituel d'épargne salariale Amundi ([www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com)).

## PRÉLÈVEMENT SUR COMPTE BANCAIRE

Conformément à votre choix, le montant que vous souhaitez payer par prélèvement sur compte bancaire sera automatiquement débité le 26 juillet.

**Veillez-vous assurer de la disponibilité de ce montant sur votre compte à cette date. Seuls les comptes courants sont acceptés.**

# 26

JUILLET 2022

# 26

JUILLET 2022



## DATE DE DISPONIBILITÉ DES AVOIRS (APRÈS UNE PÉRIODE DE BLOCAGE DE 5 ANS)

**À cette date, vous aurez le choix entre :**

- Demander le remboursement de vos avoirs,
- Conserver vos avoirs dans le FCPE « Actions L'Oréal » ou
- Arbitrer vos avoirs vers d'autres FCPE du Plan d'Épargne d'Entreprise Groupe L'Oréal.

# FIN

AOÛT 2022

# 27

JUILLET 2022



IO DICO SÌ!

I'M IN!

ICH BIN DABEI!

КАЗВАМ ДА!

IK DOE MEE!

HOVO

JÁ ŘIKÁM ANO!

JEG SIGER JA!

YO DIGO SÍ!

MA ÜTLEN JAH!

Je participe !

मुझे इसमें शामिल करें!

SANON KYLLÄ!

REC

Я ГОВОРИЮ «ДА»!

ΛΕΩ ΝΑΙ!

EU DIGO SIM!

I'M IN!

J'

JA SAM ZA!

ייל מיאתמ הן!

LIBATKAN SAYA!

Я КАЖУ ТАК!

Je participe !

IO DICO SÌ!

PRIST

一份!

SAKAU JAM TAIP!

算上我!

A VÁLASZOM IGEN!

SAYA IKUT!

MÓWIĘ TAK!

JAG SÄGER JA!

A TAKK!

ฉันตอบตกลง!

BEN DE VARIM!

IO DICO SÌ!

NASEMA NDIYO!

U SPUN DA!

저도 함께 합니다

私も参加します!

ES SAKU JĀ!

LIBATKAN

L'ORÉAL

WWW.INVEST.LOREAL.COM